

L'an deux-mille-vingt-deux,
le douze juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 juillet 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

EXCUSES NON REPRESENTES :

M. BLANCHARD
Mme JANISSET
M. VALEYRE

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20220712_D_115

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Commission
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme :
Désignation de
membre

Monsieur le 1er Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme explique au Conseil Communautaire qu'à la demande du Maire de Saint Just Malmont, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un membre titulaire au sein de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :

- Monsieur Jean-Paul MASSARDIER
En remplacement de Monsieur Louis COSENTINO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Monsieur Jean-Paul MASSARDIER comme membre titulaire au sein de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :